

Leçon 2 3^{ème} trimestre 2010

Sabbat après-midi, le 3 juillet 2010

La loi cérémonielle a perdu sa force lorsque le Christ est mort sur la croix en guise de sacrifice pour le péché. Elle était néanmoins en rapport avec la loi morale, ce qui la rendait glorieuse. Le tout portait l'empreinte de la divinité et exprimait la sainteté et la justice de Dieu. Et si le ministère d'une dispensation qui allait être abolie était glorieux, combien plus glorieuse la réalité, quand le Christ a été révélé, communiquant à tous les croyants son Esprit vivifiant et sanctifiant !

Selected Messages, bk.1, p. 238; *Messages choisis*, vol. 1, p. 280.

Les Juifs s'étaient toujours glorifiés du rôle divin qui leur avait été attribué. Puisque Dieu leur avait clairement indiqué autrefois la manière hébraïque d'adorer, plusieurs de ceux qui s'étaient convertis au christianisme pensaient encore qu'aucun changement ne devait être apporté à ce qui était établi. Ils insistaient pour que les lois et les cérémonies juives soient incorporées dans les rites de la religion chrétienne. Ils étaient lents à comprendre que tous les sacrifices cérémoniels n'avaient fait que préfigurer la mort du Fils de Dieu en qui le type avait rencontré son antitype et que, désormais, les rites et les cérémonies de la dispensation mosaïque avaient cessé d'être obligatoires.

Acts of the Apostles, p.189; *Conquérants pacifiques*, p. 168.

Dimanche, le 4 juillet 2010

Il est le médiateur d'une alliance plus excellente, qui a été établie sur de meilleures promesses. Héb. 8 : 6 b.

Il avait été spécialement recommandé aux Israélites de ne pas perdre de vue les commandements de Dieu. S'ils les observaient, la force et la bénédiction seraient leur partage.

Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis cette scène de majesté et de terreur où ils avaient, en tremblant, entendu proclamer la loi de Dieu, que, rompant leur alliance avec l'Éternel, ils se prosternaient devant une image de métal ; Ils ne pouvaient donc plus compter sur la faveur d'en haut en vertu d'une alliance qu'ils avaient violée. En revanche, en se rendant compte de leur misère morale et de leur besoin de pardon, ils étaient préparés à comprendre la nécessité du Sauveur offert par l'alliance avec Abraham et préfiguré par les sacrifices. Dès ce moment, ramenés par la foi et la gratitude à un Dieu qui pouvait les délivrer de l'esclavage du péché, ils étaient prêts à apprécier les bienfaits de la nouvelle alliance.

Les termes de l'ancienne alliance étaient : Obéis et tu vivras ; « l'homme qui accomplit (mes lois) vivra par elles » (Ez. 20 : 11 ; Lévi. 18 : 5). D'autre part, elle disait : « Maudit est celui qui ne met pas cette loi en pratique ! » (Deut. 27 : 26.) La nouvelle alliance, en revanche, a été « établie sur de meilleures promesses », à savoir : la promesse du pardon des péchés et celle du don de la grâce divine qui renouvelle le cœur et le met en harmonie avec les principes de la loi divine....

Sous la nouvelle alliance, la condition de la vie éternelle est la même que sous l'ancienne alliance : une parfaite obéissance. ... Dans la nouvelle et meilleure alliance, le Christ a obéi à la loi à la place de ses transgresseurs, dans la mesure où ceux-ci

l'acceptent par la foi comme Sauveur personnel. ... Dans cette alliance, nous sommes lavés du péché par le sang du Christ.

God's Amazing Grace, p.136 ; *La puissance de la grâce*, p. 137.

L'homme avait violé la loi de Dieu et par le moyen du Rédempteur, de nouvelles promesses furent faites sur une base différente. Toutes les bénédictions devaient désormais venir au travers d'un Médiateur. A présent, chaque membre de la famille humaine est entièrement dans les mains de Christ, et tout ce que nous possédons dans cette vie présente - que ce soit argent, maisons, terres, faculté de raisonner, force physique ou facultés intellectuelles -, et toutes les bénédictions de la vie future, ont été mis à notre disposition comme des trésors de Dieu pour qu'ils soient fidèlement employés au bénéfice de l'homme. Chaque don porte le sceau de la Croix, l'image et le nom de Jésus-Christ. Toutes choses proviennent de Dieu. Des plus petites aux plus grandes bénédictions, tout coule du même Canal: la médiation surhumaine aspergée d'un sang d'une valeur inestimable parce qu'il était la vie même de Dieu dans son Fils.

The Ellen G. White 1888 Materials, pp.814; *La foi et les œuvres*, p.12.

Lundi, le 5 juillet 2010

Le peuple de Dieu, qu'il appelle son trésor particulier, a eu le privilège d'avoir un double système de loi : la loi morale et la loi cérémonielle. La première, rappelant la Création, invitait à se souvenir du Dieu vivant, à l'origine du monde. Les exigences à cette loi s'appliquent à toutes les générations [autant celles avant que celles après les Christ] et elle continuera à être actuelle à travers tous les temps. L'autre loi fut donnée parce que l'homme avait transgressé la loi morale. L'obéissance consistait en sacrifices et en offrandes qui signalaient la future rédemption. Chacune était claire et différente de l'autre.

La loi morale a été dès la Création une partie essentielle du plan de Dieu, et elle est aussi immuable que Lui. La loi cérémonielle devait répondre à un but particulier dans le plan de Christ pour le salut de la race humaine. Le système symbolique des sacrifices et des offrandes fut établi pour que, par ces cérémonies, le pécheur puisse discerner la grande offrande : Christ. Mais les Juifs étaient si aveuglés par l'orgueil et le péché que seuls quelques-uns d'entre eux purent voir au-delà de la mort des animaux une expiation pour le péché ; et lorsque, préfiguré par ces offrandes, Christ vint, ils ne purent le discerner. La loi cérémonielle était glorieuse ; elle était le moyen prévu par Jésus-Christ en conseil avec son Père, pour aider au salut de la race humaine. Toute la disposition du système symbolique était fondée sur Christ. Adam vit Christ préfiguré dans l'animal innocent qui souffrait le châtement de la transgression qu'il avait commise contre la loi de Jéhovah.

Le principe des types alla jusqu'à Christ. Tout espoir et toute foi étaient centrés en Christ jusqu'à ce que le type atteigne son antitype dans Sa mort. Les statuts et les jugements spécifiant le devoir de l'homme vis-à-vis de son prochain étaient remplis d'instructions importantes, définissant et simplifiant les principes de la loi morale, dans le but d'augmenter la connaissance religieuse et de préserver le peuple choisi de Dieu afin qu'il soit séparé des nations idolâtres.

Les statuts concernant le mariage, l'héritage et une stricte justice dans les relations les uns avec les autres, étaient particuliers au peuple de Dieu et contraires aux coutumes

Web page: www.adventverlag.ch/egwf

et aux manières des autres nations. Ils étaient établis par Dieu pour que Son peuple soit séparé des autres nations. La nécessité de préserver ainsi le peuple de Dieu de devenir semblable aux nations qui n'avaient pas aimé et craint Dieu, est la même dans cet âge corrompu, alors que la transgression de la loi de Dieu prédomine et que l'idolâtrie existe d'une façon inquiétante. Si l'ancien Israël avait besoin d'une telle sécurité, combien plus en avons-nous besoin aujourd'hui pour éviter d'être complètement confondus avec les transgresseurs de la loi de Dieu. Le cœur des hommes est tellement porté à s'éloigner de Dieu qu'il faut à tout prix une restriction et une discipline.

Review and Herald, May 6, 1875;
Commentaires d'Ellen White sur 2 Corinthiens 3 : 7-11.

Si Adam n'avait pas transgressé la loi de Dieu, la loi cérémonielle n'aurait jamais été instituée. La bonne nouvelle fut apportée à Adam pour la première fois lorsqu'il lui fut dit que la postérité de la femme écraserait la tête du serpent ; elle fut transmise d'une génération à l'autre jusqu'à Noé, Abraham et Moïse. C'est le Christ lui-même qui fit connaître à Adam et à Eve le plan du salut. Ils gardèrent cette leçon importante comme un précieux trésor et le transmirent oralement à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants. Ainsi se conserva la connaissance de la loi de Dieu.

En ce temps-là les hommes vivaient près de mille ans et des anges les visitaient pour leur apporter les instructions du Christ. On adorait Dieu par des sacrifices ; ceux qui craignaient Dieu confessaient leurs fautes devant lui et portaient leurs regards en avant, avec gratitude et une sainte confiance, vers l'Etoile du matin. Celle-ci guiderait vers le ciel les enfants d'Adam déchus qui se repentiraient et qui auraient la foi au Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. Ainsi l'Evangile était prêché à l'occasion de chaque sacrifice et les œuvres des croyants ne cessaient de manifester leur foi au Sauveur attendu. Jésus dit aux Juifs : « Si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, parce qu'il a écrit de moi. Mais si vous ne croyez pas à ses écrits, comment croirez-vous à mes paroles ? » (Jean 5 : 46, 47).

Signs of the Times, March 14, 1878; *Messages choisis*, vol. 1, pp. 270, 271.

Mardi, le 6 juillet 2010

Certains Juifs de Judée semèrent le trouble parmi les croyants d'origine païenne en soulevant la question de la circoncision. Ces judaïsants affirmaient avec force que nul ne pouvait être sauvé s'il n'était circoncis et s'il n'observait toute la loi cérémonielle.

C'était une question importante et qui affectait profondément l'Eglise. Paul et Barnabas réagirent aussitôt et s'opposèrent à ce que le sujet soit discuté parmi les Gentils. Les Juifs convertis d'Antioche, qui se rangeaient à l'avis de ceux de Judée, n'étaient pas d'accord sur ce point avec Paul et Barnabas. Le litige aboutit finalement à un grand débat et au désaccord dans la communauté, au point que l'église d'Antioche, craignant qu'en se prolongeant, la discussion n'engendre une scission, décida d'envoyer Paul et Barnabas, accompagnés de quelques dirigeants d'Antioche, à Jérusalem, afin que le problème soit soumis aux apôtres et aux anciens. Les frères venus d'Antioche devaient y rencontrer des délégués de différentes communautés ainsi que les croyants venus assister aux prochaines fêtes annuelles. Entre-temps, toute discussion sur le sujet devait cesser, jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise par les responsables de l'Eglise.

Cette décision serait alors universellement acceptée par les différentes communautés du pays. *The Story of Redemption*, pp. 304, 305; *L'Histoire de la rédemption*, p. 314.

Il commençait aussi à y avoir des factions à cause de l'influence de maîtres judaïsants qui insistaient sur le fait que les convertis au christianisme devaient observer la loi cérémonielle sur la circoncision. Ils soutenaient même que les Israélites d'origine étaient les fils éminents et privilégiés d'Abraham, et qu'ils avaient droit à toutes les promesses qui leur avaient été faites. Ils pensaient sincèrement qu'en se plaçant dans une position intermédiaire entre les Juifs et les chrétiens, ils pourraient éliminer la haine qu'il y avait envers le christianisme, et qu'ils gagneraient beaucoup de Juifs.

Ils défendaient leur position, opposée à celle de Paul, en montrant que la façon d'agir de Paul en recevant les Gentils dans l'Eglise sans la circoncision, empêchait que plus de Juifs acceptent la foi et que leur nombre ne soit supérieur à celui des Gentils qui entraient dans l'Eglise. Ainsi justifiaient-ils leur opposition aux sages conclusions des délibérations des serviteurs de Dieu reconnus. Ils refusaient d'admettre que l'œuvre de Christ englobait le monde entier. Ils affirmaient qu'Il était le Sauveur des Hébreux uniquement; aussi, soutenaient-ils que les Gentils devaient être circoncis avant de bénéficier des prérogatives de l'Eglise de Christ.

Ellen G. White Comments, *SDA Bible Commentary*, vol. 6, pp. 1110, 1111 ;
Commentaires d'Ellen White sur Galates 5 : 1, 2.

Mercredi, le 7 juillet 2010

Jacques rendit son témoignage avec hardiesse en déclarant que Dieu désirait accorder aux Gentils les mêmes privilèges que ceux dont bénéficiaient les Juifs. Le Saint-Esprit jugea qu'il n'était pas nécessaire d'imposer la loi cérémonielle aux païens convertis. Après avoir mûrement réfléchi à la question, les apôtres parvinrent à la même conclusion : leur pensée était en harmonie avec l'Esprit de Dieu. Jacques présidait l'assemblée ; il la clôtura par ces mots : "Je suis d'avis qu'on ne crée pas des difficultés à ceux des païens qui se convertissent à Dieu" (Actes 15 : 19, Segond).

Selon lui, il n'était pas sage d'imposer, ni même de recommander aux Gentils l'observation de la loi cérémonielle, et notamment de la circoncision. Jacques s'efforça de faire comprendre à ses frères qu'un réel changement de vie s'était opéré chez les païens convertis, et qu'il fallait éviter de les troubler par des questions secondaires susceptibles de faire naître dans leur esprit la perplexité et le doute, et de les décourager de suivre le Christ.

De leur côté, les Gentils devenus chrétiens ne devaient rien faire qui soit de nature à les mettre en conflit avec leurs frères d'origine juive ou de susciter de leur part des préjugés contre eux. Les apôtres et les anciens tombèrent donc d'accord pour adresser aux païens convertis une lettre dans laquelle ils étaient exhortés à s'abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, de la fornication, de consommer de la chair d'animaux étouffés et du sang. Ils devaient garder les commandements de Dieu et vivre une vie sainte. Autant dire que ceux qui avaient déclaré la circoncision obligatoire n'y avaient pas été autorisés par les apôtres.

The Story of Redemption, pp. 307, 308; *L'Histoire de la rédemption*, pp. 316, 317.

Jedi, le 8 juillet 2010

Dans les églises de Galatie, le message évangélique avait été supplanté par une erreur flagrante. Le Christ, vrai fondement de la foi, était virtuellement éliminé au bénéfice des cérémonies périmées du judaïsme. L'apôtre comprenait que pour sauver les Galates des dangereuses influences qui les menaçaient, il fallait recourir aux mesures les plus rapides et aux arguments les plus incisifs.

Acts of the Apostles, p. 385; *Conquérants pacifiques*, p. 341.

Dans presque chaque église, il y avait certains membres qui étaient Juifs de naissance. Les maîtres juifs eurent donc un accès facile auprès de ces convertis, et par leur intermédiaire, ils prirent pied dans les églises. Il était impossible, en utilisant des arguments scripturaires, de réfuter les doctrines enseignées par Paul; ils utilisèrent donc des méthodes sans scrupules pour contrecarrer son influence et affaiblir son autorité. Ils déclaraient qu'il n'avait pas été disciple de Jésus, et n'avait pas été mandaté par Lui; que cependant, il avait osé enseigner des doctrines directement opposées à celle de Pierre, de Jacques et des autres apôtres. Ainsi les émissaires du judaïsme eurent du succès pour éloigner de ce maître de l'Évangile beaucoup de convertis chrétiens. Après avoir triomphé sur ce point, ils les poussèrent à revenir à l'observation de la loi cérémonielle comme point essentiel du salut. La foi en Christ et l'observation des dix commandements étaient considérées comme de moindre importance. Des divisions, des hérésies et la sensualité se propagèrent rapidement parmi les croyants de Galatie.

L'âme de Paul fut émue quand il vit les maux qui menaçaient de détruire rapidement ces églises. Il écrivit immédiatement aux Galates, en exposant leurs fausses théories, et avec une grande sévérité il reprit ceux qui les avaient écartés de la foi.

Ellen G. White Comments, *SDA Bible Commentary*, vol. 6, p. 1108 ;
Commentaires d'Ellen White sur Galates 1 :6,7.

Paul avait planté les pures vérités de l'Évangile en Galatie. Il y avait prêché la doctrine de la justification par la foi, et il avait été récompensé de son travail en voyant l'Église de cette région convertie à l'Évangile. C'est alors que Satan commença à semer la confusion dans l'esprit de certains croyants au moyen de faux docteurs. Les prétentions affichées par ces docteurs ainsi que leurs pouvoirs d'accomplir des prodiges troublèrent la vision spirituelle de nombreux nouveaux convertis qui furent induits en erreur. ...

Pendant un certain temps, Paul perdit son autorité sur les esprits de ceux qui avaient été abusés. Mais, en s'appuyant sur la Parole et la puissance de Dieu, et en récusant les interprétations des docteurs apostats, il put montrer aux chrétiens de Galatie qu'ils avaient été trompés et parvint ainsi à déjouer les desseins de Satan. Les nouveaux convertis revinrent donc à la foi, et furent prêts à prendre position pour la vérité en toute connaissance de cause.

Evangelism, p. 358 ; *Évangéliser*, p. 323, 324.

Vendredi, le 9 juillet 2010

Lectures complémentaires.

Conquérants pacifiques, chapitre 19 « Juifs et Gentils », pp. 167-177,
chapitre 36 « Doctrines subversives » pp. 339-344.

Jésus-Christ, chapitre 2 « Un peuple élu », pp. 18-22.

Patriarches et prophètes, chapitre 27 « La loi proclamée au Sinäi », pp. 275-288 ;
chapitre 32, « La loi et les alliances », pp. 339-350.